



Conservatoire
d'espaces naturels
Centre-Val de Loire

Conservatoire Botanique National



GTPI GROUPE DE TRAVAIL PLANTES INVASIVES CENTRE-VAL DE LOIRE



STRATEGIE TRIENNALE 2022-2024

-

FEUILLE DE ROUTE

Conservatoire botanique national du Bassin parisien
Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.



Photographies de couverture (de gauche à droite et de haut en bas)

PILOTAGE - Réunion annuelle du GTPI, déc. 2018 (Cen Centre-Val de Loire)

CONNAISSANCE - Station de *Sagittaria latifolia* en Loir-et-Cher (CBNBP)

GESTION - Arrachage mécanique de *Ludwigia sp* sur le canal d'Orléans, juil. 2017 (Cen Centre-Val de Loire)

COMMUNICATION, SENSIBILISATION - Formation « connaissance » du GTPI, sept. 2018 (Cen Centre-Val de Loire)

SOMMAIRE

Contexte global : le Groupe de travail « espèces exotiques envahissantes » du Bassin Loire-Bretagne	1
Le Groupe de travail plantes invasives Centre-Val de Loire	2
Les porteurs régionaux.....	2
Les axes de travail.....	2
Organisation : un binôme régional en lien étroit avec des têtes de réseaux départementales.....	3
Préambule : la stratégie triennale du GTPI	5
A. Pilotage, animation	8
Objectif A1 – Développer des réseaux pour échanger l’information.....	8
Objectif A2 – Renforcer et mettre en œuvre la réglementation.....	8
B. Connaissance	10
Objectif B1 – Identifier et hiérarchiser les espèces exotiques envahissantes en vue de planifier les actions.....	10
Objectif B2 – Surveiller les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d’introduction et de propagation	10
Objectif B3 – Renforcer et poursuivre l’acquisition de connaissances.....	10
Objectif B4 – Former aux invasions biologiques	11
C. Gestion	13
Objectif C1 – Intervenir rapidement sur les espèces exotiques envahissantes nouvellement détectées sur un territoire.....	13
Objectif C2 – Maîtriser les espèces exotiques envahissantes largement répandues.....	13
Objectif C3 – Gérer et restaurer les écosystèmes.....	14
Objectif C4 – Développer les méthodes et outils de gestion.....	14
Objectif C5 – Former aux invasions biologiques.....	15
D. Communication, sensibilisation	16
Objectif D1 – Sensibiliser le grand public, les acteurs économiques et politiques, les acteurs du monde de l’environnement.....	16
Objectif D2 – Former et informer les collectivités, acteurs politiques, socio-économiques, les gestionnaires d’espaces et les scolaires aux invasions biologiques	16
Tableau synthétique de la stratégie triennale et correspondances avec les autres stratégies	18
Conclusion	19

CONTEXTE GLOBAL : LE GROUPE DE TRAVAIL « ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES » DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Pour travailler avec le maximum de cohérence à l'échelle du bassin de la Loire, les acteurs concernés par la problématique des espèces végétales invasives ont créé en 2002 le « Groupe de travail Loire-Bretagne plantes exotiques envahissantes ». L'Agence de l'eau Loire-Bretagne pilote le groupe de travail et en a confié l'animation à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels en 2007. En 2014, le groupe de travail a décidé d'intégrer la problématique des animaux invasifs et est renommé « **Groupe de travail Loire-Bretagne espèces exotiques envahissantes** ». Il se compose de partenaires techniques et financiers, de maîtres d'ouvrage et d'experts scientifiques associés qui se réunissent deux fois par an. Il œuvre pour apporter des réponses scientifiques et techniques adéquates aux acteurs de terrain et pour élaborer une stratégie de gestion de ces invasions à mettre en œuvre dans le cadre des politiques publiques sur l'eau et l'environnement. Les orientations prises par le Groupe de travail de bassin, ainsi que les outils et les connaissances qu'il produit, sont relayés aux niveaux régional et local par les correspondants territoriaux qui le constituent.

Le Groupe de travail plantes invasives Centre-Val de Loire, le GTPI, participe depuis sa création aux réflexions menées par le Groupe bassin. Il met à disposition ses données scientifiques et techniques afin de les synthétiser et les partager avec l'ensemble des acteurs du réseau bassin. Cette coordination régionale contribue à la réalisation des outils communs : stratégie à l'échelle du bassin, fiche de recueil des données, fiche de recueil des expériences de gestion, liste des plantes invasives du bassin Loire-Bretagne, guide de reconnaissance des principales espèces invasives du bassin de la Loire, manuel de gestion des plantes invasives du bassin Loire-Bretagne, exposition sur les espèces exotiques envahissantes, etc.

Figure 1 : organisation du Groupe de travail espèces exotiques envahissantes du bassin Loire Bretagne



LE GROUPE DE TRAVAIL PLANTES INVASIVES CENTRE-VAL DE LOIRE

LES PORTEURS REGIONAUX

LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP)

La délégation Centre - Val de Loire du Conservatoire botanique national du Bassin parisien a été identifiée comme structure ressource pour la collecte, la centralisation et la diffusion des données sur la répartition des plantes invasives dans la région Centre-Val de Loire. Elle est chargée de renforcer les connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces, de développer les compétences locales en matière de connaissance et de reconnaissance des plantes invasives.

LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE-VAL DE LOIRE (CEN CENTRE-VAL DE LOIRE)

Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire a été reconnu comme structure animatrice du GTPI, en charge de l'organisation des réunions, du programme de travail et du pilotage des réflexions. Il est chargé de renforcer la mise en réseau des acteurs et la coopération régionale pour développer l'échange d'expériences et la coordination des actions de gestion sur les plantes invasives.

LES AXES DE TRAVAIL

Le Groupe de travail plantes invasives Centre-Val de Loire a pour objectif de **coordonner les actions entre l'échelle locale et l'échelle régionale**. Le binôme régional, constitué par le CBNBP et le Cen Centre-Val de Loire, échange au niveau régional avec des têtes de réseaux départementales.

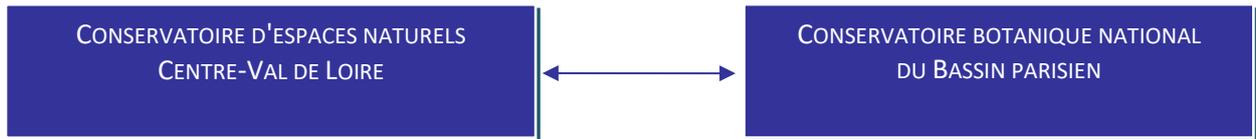
Les actions du GTPI s'articulent autour de quatre axes :

- **Le fonctionnement courant du Groupe** regroupant les actions liées à la constitution du Groupe de travail, son animation et les aspects administratifs.
- **La connaissance des espèces végétales invasives (analyse des risques)** comprenant :
 - la hiérarchisation des invasions (liste, veille bibliographique),
 - les connaissances générales sur la biologie et l'écologie des espèces,
 - la cartographie ou répartition des espèces.
- **La gestion des espèces végétales invasives (gestion des risques)** comprenant :
 - la gestion globale des invasions (stratégie de gestion, organisation des moyens),
 - la veille ou les systèmes de détection précoce,
 - les techniques de lutte et leurs mises en œuvre.
- **La sensibilisation** des acteurs privilégiés dans l'introduction d'espèces invasives ou potentiellement invasives. **La communication** comprenant :
 - les échanges avec les différents groupes de travail supra-régionaux,
 - l'information et la sensibilisation du public et des acteurs,
 - la restitution de l'information collectée aux membres du réseau.

ORGANISATION : UN BINOME REGIONAL EN LIEN ETROIT AVEC DES TETES DE RESEAUX DEPARTEMENTALES

Les Fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA) ont été identifiées comme structures privilégiées pour l'animation des réseaux locaux. Les FDPPMA de l'Eure-et-Loir, du Loiret, de Loir-et-Cher, du Cher et de l'Indre animent seules un réseau départemental. En Indre-et-Loire, l'animation est partagée entre la FDPPMA 37 et la FREDON Centre-Val de Loire (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles).

Figure 2 : organisation territoriale du GTPI sur son territoire d'action, la région Centre-Val de Loire



FONCTIONNEMENT ET RELATIONS

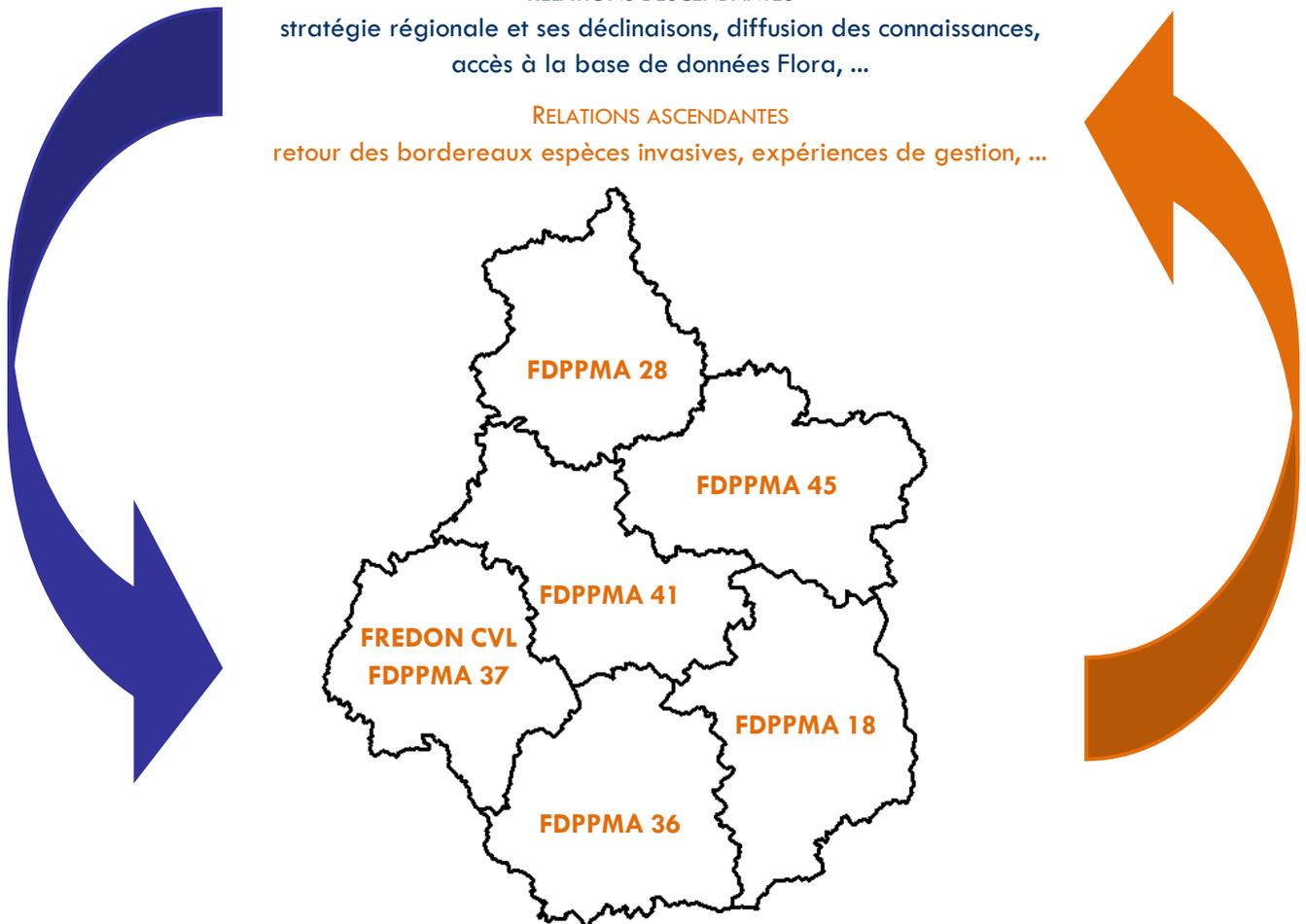
une réunion annuelle de travail permet de préciser les objectifs du GT, définir le plan de travail, les outils à créer, les problématiques nouvelles, ...

RELATIONS DESCENDANTES

stratégie régionale et ses déclinaisons, diffusion des connaissances, accès à la base de données Flora, ...

RELATIONS ASCENDANTES

retour des bordereaux espèces invasives, expériences de gestion, ...



DES MISSIONS COMPLEMENTAIRES POUR UNE ACTION MUTUALISEE ET GLOBALE EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Pour travailler avec le maximum de cohérence, les travaux et les échanges en 2010 ont permis d'aboutir à une proposition d'organisation technique construite autour de deux préoccupations :

- la définition de missions claires et non redondantes entre le binôme régional et les têtes de réseaux départementales,
- un principe double de mutualisation des efforts au niveau régional et de démultiplication des actions au niveau local.

Le niveau régional garde le rôle principal de la stratégie d'intervention, de l'observatoire, de la communication... La tête de réseaux départementale permet de diffuser l'information, de démultiplier l'information et les actions, et de coordonner la lutte participant ainsi au projet global du Groupe de travail plantes invasives. Sans l'existence d'un relais départemental, au regard de la taille importante de la région Centre-Val de Loire, l'efficacité du Groupe de travail se trouverait grandement amoindrie.

Il est à préciser que certaines têtes de réseaux départementales n'ont pas de financement (ou de temps) dédié à cette animation. La coordination régionale se doit donc de prendre leur relais lorsque l'enjeu d'intervention est important.

Missions du binôme régional	Missions des têtes de réseaux départementales
CONNAISSANCE	
<ul style="list-style-type: none"> ● Définir une stratégie de recueil et d'accès aux données (observatoire régional des plantes invasives) ● Réaliser des formations d'aide à la reconnaissance des plantes invasives ● Améliorer les connaissances en matière de biologie et d'écologie des EEE ● Mettre en place une veille bibliographique en matière de biologie et d'écologie des plantes invasives 	<ul style="list-style-type: none"> ● Organiser la collecte et la centralisation des informations de terrain (bordereau espèces invasives)
GESTION	
<ul style="list-style-type: none"> ● Définir une stratégie de gestion et de lutte (stratégie régionale et ses déclinaisons départementales) ● Réaliser des formations à la gestion des plantes invasives ● Mettre en place une veille bibliographique en matière de gestion des plantes invasives ● Sensibiliser les acteurs privilégiés à la problématique d'introduction d'espèces invasives ou potentiellement invasives 	<ul style="list-style-type: none"> ● Coordonner une surveillance active des zones indemnes et une intervention précoce sur les nouveaux foyers (<u>rôle essentiel dans la détection et l'éradication précoces</u>) ● Co-animer les formations annuelles sur la gestion avec l'animateur régional
COMMUNICATION/SENSIBILISATION	
<ul style="list-style-type: none"> ● Restituer la connaissance auprès des acteurs du réseau et du grand-public ● Sensibiliser les collectivités et les acteurs du territoire à la problématique ● Participer à l'élaboration de documents de communication ● Contribuer au Groupe de travail du Bassin Loire-Bretagne et aux autres groupes dédiés à la problématique (IBMA, FCBN, CBNBP, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Animer un réseau d'acteurs locaux (DDT, syndicats de rivière, APNE...) ● Sensibiliser les collectivités locales

PREAMBULE : LA STRATEGIE TRIENNALE DU GTPI

Le Groupe de travail sur les plantes invasives en Centre-Val de Loire (GTPI) est à sa création, en 2005, une **déclinaison régionale du Groupe de travail sur les espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne** (GT bassin) porté et animé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la région Centre-Val de Loire.

Ces deux organismes ont confié à partir de 2006 au Cen Centre-Val de Loire et au CBNBP l'animation bicéphale du GTPI. Les deux structures ont été associées pour des missions complémentaires : le Cen Centre-Val de Loire pour ses compétences reconnues de gestionnaire et d'animateur autour des thématiques environnementales et le CBNBP pour son expertise botanique et son rôle de gestionnaire de données.

Les maîtrises d'ouvrage pour chacun des axes de travail du GTPI sont précisées dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : responsabilité de la maîtrise d'ouvrage pour chacun des axes de travail du GTPI

Axes de travail du GTPI	Attributions
Pilotage, animation du Groupe	Cen Centre-Val de Loire
Connaissance	CBNBP
Gestion	Cen Centre-Val de Loire
Communication, sensibilisation	Cen Centre-Val de Loire

Cela fait ainsi plus d'une décennie que ce Groupe de travail régional coordonne les actions de lutte contre les plantes exotiques envahissantes en Centre-Val de Loire.

Il réunit 45 membres représentant ainsi 32 structures (tableau 2).

Sa compétence est aujourd'hui largement reconnue et est valorisée à des échelles plus larges, essentiellement au sein du Groupe de travail du bassin Loire-Bretagne, mais également au niveau du Centre de ressources national sur les espèces exotiques envahissantes (CDR EEE) et son Réseau d'expertise scientifique et technique (REST).

Ces deux supra-réseaux sont chacun munis d'une stratégie relative à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes :

- échelle bassin Loire-Bretagne : *Gestion des espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne – Stratégie 2014-2020* (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 2014) ;
- échelle nationale : *Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes* (Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat, 2016).

Pour l'élaboration de la présente stratégie, ces documents de cadrage définissent les actions à mener qui sont en grande partie déjà conduites de longue date en Centre-Val de Loire puisque le GTPI, dont la création est antérieure à celle de la stratégie nationale, a contribué aux élaborations de ces derniers.

Se trouvant ainsi pleinement inscrites dans les documents de cadrage supra-régionaux, les actions du GTPI pour la programmation 2022-2024 sont ainsi déclinées, adaptées et enrichies des particularités régionales.

Enfin, **l'action du GTPI est confortée par la nouvelle réglementation** relative aux espèces exotiques envahissantes qui est entrée en vigueur en France en 2018¹.

Il s'agit de la traduction en droit français de la réglementation européenne², pour limiter les effets négatifs de ces espèces.

Pour les végétaux, elle définit par le biais de trois publications successives datant de 2016, 2017 et 2019 une liste de 36 espèces dont dix sont invasives avérées en Centre-Val de Loire et deux autres sont inscrites sur la liste d'alerte. Un quatrième complément est en cours de construction et devrait être validé courant 2022.

¹ Articles L.411-5 à L.411-10 du code de l'environnement & articles R.411-37 à R.411-47 du code de l'environnement & arrêtés relatifs à la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes : métropole (14 février 2018), Guadeloupe (8 février 2018), Martinique (8 février 2018), La Réunion (9 février 2018).

² Règlement (UE) n° 1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes ; règlement d'exécution (UE) 2016/1141 du 13 juillet 2016 et règlement d'exécution (UE) 2017/1263 du 12 juillet 2017.

Tableau 2 : liste des membres du GTPI au 1^{er} janvier 2022

	Organisme	Prénom/Nom
1	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	David BRUNET
2	Région Centre-Val de Loire	Olivier DUCARRE
3	DREAL Centre-Val de Loire	Ségolène FAUST
4	Région Centre-Val de Loire - FEDER Loire	Chahrazed BELDJILALI
5	ARFDPPMA Centre-Poitou-Charentes	Julien PROSPER
6	ARB Centre-Val de Loire	Mylène MOREAU
7	ARS Centre-Val de Loire	Christophe CORBEL
8	CBNBP	Florient DESMOULINS
9	CBNBP	Jordane CORDIER
10	CBNBP	Sarah CIRÉ
11	CD 18	Ludivine NORMAND
12	CD 18	Sandrine GUILLOT
13	CD 28	Annabelle MAHOUDEAU
14	CD 28	Céline VEDIE
15	CD 28	Virginie LEMARIE
16	CD 37	Christophe CAUGANT
17	CD 45	Nicolas CHEVALIER
18	CD 45	Valérie DUCROTOY
19	Cen Centre-Val de Loire	Charline TEFFAUT
20	Cen Centre-Val de Loire	Serge GRESSETTE
21	CNPF Île-de-France Centre-Val de Loire	Marine LAUER
22	DRAAF	Adriane THALLER
23	DRAAF	Anthony LOUIS
24	DRAAF	Camille BILLION
25	DREAL Centre-Val de Loire	Damien BIGOT
26	EPTB Loire	Carine BIOT
27	EPTB Vienne	Anne-Charlotte JEAN
28	EPTB Vienne	Léa MIE
29	FCEN	Sylvie VARRAY
30	FDPPMA 18	Poste à pourvoir
31	FDPPMA 28	Eloi VAUDOLON
32	FDPPMA 36	Bruno BARBEY
33	FDPPMA 37	Grégoire RICOU
34	FDPPMA 41	Isabelle PAROT
35	FDPPMA 45	Laurent DELLIAUX
36	FDPPMA 45	Antoine VERSEIL
37	FNE Centre-Val de Loire	Nicolas FLUTET
38	FREDON Centre-Val de Loire	Hugues BRETON
39	PNR Brenne	François PINET
40	PNR Loire Anjou Touraine	Guillaume DELAUNAY
41	PNR Perche	Aurélien TRAN VAN LOC
42	SNE	Angélique VILLEGGER
43	SNE	Eva SEMPÉ
44	ONF	Jean-Charles MILLOUET
45	ONF	Carolyne SAMYN

A. PILOTAGE, ANIMATION

OBJECTIF A1 – DEVELOPPER DES RESEAUX POUR ECHANGER L'INFORMATION

La diffusion et le partage des connaissances accumulées par les acteurs concernés par les invasions biologiques sont garants d'une amélioration et d'une optimisation permanente des actions de prévention, de gestion et de sensibilisation aux invasions biologiques.

Pour ce type de problématique, transversale en écologie, la mise en réseau des acteurs est indispensable : par la recherche de mutualisation des connaissances, expériences et outils, elle permet la capitalisation des connaissances, l'apprentissage continu et collectif et contribue à l'amélioration de l'efficacité pour lutter efficacement contre les plantes invasives. Elle vise également à porter un message partagé et cohérent et ainsi à renforcer la crédibilité des acteurs, et donc à l'appropriation de la lutte contre les invasives par le plus grand nombre.

Cet objectif réunit aussi bien des actions relatives :

- au **fonctionnement courant** de la vie du groupe de travail régional (e.g. programmation, rapport d'activité, relecture de documents, réponse aux sollicitations, appui technique, organisation des réunions du groupe, etc) ;
- à l'**intégration de nouveaux membres** au Groupe de travail, le GTPI étant une structure ouverte à tout organisme souhaitant s'investir dans la lutte contre les plantes exotiques envahissantes en Centre-Val de Loire ;
- au **lien vers les autres réseaux** concernés par les espèces invasives, et en particulier les supra-réseaux dont le GTPI est membre : le Groupe de travail espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne coordonné par la fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCen) ainsi que le Centre de ressources national (CDR EEE) accompagné de son Réseau d'expertise scientifique et technique (REST) et coordonné par l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) et l'Office française de la biodiversité (OFB).

☞ Cet objectif fait partie du fonctionnement courant du groupe et sera donc reconduit chaque année.

OBJECTIF A2 – RENFORCER ET METTRE EN ŒUVRE LA REGLEMENTATION

La fin d'année 2018 a été marquée pour le GTPI par la sollicitation de deux têtes de réseaux départementales quant à la **vente d'espèces réglementées en jardinerie** et aux actions qui pouvaient être menées pour lutter contre ces dérives après l'échec des actions de sensibilisation.

Suites à des échanges entre la coordination régionale et les supra-réseaux, les services de l'Etat et les divers acteurs concernés par ce sujet, il a été mis en exergue que la chaîne de contrôle et de sanction n'était pas opérationnelle et que l'assise réglementaire ne constituait donc pas un appui permettant de contrer ces pratiques.

Par ailleurs, en l'absence de remontées de ce type sur d'autres territoires, le GTPI, en lien avec la DREAL Centre-Val de Loire, a synthétisé les échanges qui se sont tenus entre les diverses structures impliquées et a été sollicité en tant que membre du REST pour intervenir sur ce sujet lors de la première réunion nationale (2019) mais pour l'heure le processus de contrôle n'est toujours pas clairement défini. Par ailleurs, une première saisie en jardinerie d'un taxon ambigu a été réalisée cette même année par l'OFB et le GTPI sollicité pour expertise. La procédure est toujours en cours début 2022.

De fait, pour avoir soulevé les questionnements (vente sous une taxonomie non valide, expertise nécessaire pour valider la détermination, communication avec les professionnels du commerce des

plantes, règles d'étiquetage, contrôle, etc) et capitaliser les échanges, le **GTPI est appelé à contribuer aux réflexions et échanges à venir.**

- ☞ Pour ces raisons, cet objectif reste prioritaire sur la nouvelle programmation triennale, afin de contribuer aux réflexions et d'aboutir à un circuit de contrôle et de sanction qui soit rapidement opérationnel. Cette action sera réalisée sur sollicitation et n'impliquera pas un volume de travail important.

B. CONNAISSANCE

OBJECTIF B1 – IDENTIFIER ET HIERARCHISER LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN VUE DE PLANIFIER LES ACTIONS

Il convient dans un premier temps de définir le plus précisément possible ce qu'est ou non une espèce invasive ce qui permet l'établissement de listes, si possible hiérarchisées, **qui permettront aux gestionnaires de mieux cibler leurs actions**. En Centre-Val de Loire, cet outil est déjà disponible de longue date et a fait l'objet d'une réévaluation en profondeur en 2017. Les évolutions de celui-ci ont par conséquent été minimales les trois dernières années, mais il est toutefois possible qu'une nouvelle méthode, partagée et standardisée au niveau national, soient produite et qu'il faille alors le réévaluer.

- ☞ Cette action n'implique donc pas un volume de travail important sur les trois prochaines années et est relativement secondaire par rapport aux attentes immédiates du Groupe de travail.

Dans le but de contenir au mieux les invasions, il **est prioritaire de réussir à définir où se trouve le front de colonisation d'une espèce**. Ce travail, difficile à mener pour toutes les espèces, a été maintenu pour une espèce : l'Ambrosie à feuille d'Armoise, qui va être ciblée par un arrêté préfectoral cadrant les moyens de lutte en Centre-Val de Loire. Ce travail d'acquisition de connaissances sera réalisé en lien avec les demandes potentielles de la FREDON, en charge de l'animation régionale de la lutte contre l'Ambrosie.

- ☞ Cette action dépend fortement des demandes de la FREDON et de la mise en place opérationnelle d'un réseau de surveillance des Ambrosies, elle n'implique donc pas un volume de travail important sur les trois prochaines années et est relativement secondaire par rapport aux attentes immédiates du groupe de travail.

OBJECTIF B2 – SURVEILLER LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET LEURS VOIES D'INTRODUCTION ET DE PROPAGATION

Le développement d'indicateurs est **important pour estimer l'efficacité des stratégies de gestion développées**. Ce type de travail est, tel que préconisé par la stratégie nationale, appelé à être réalisé dans le cadre de groupes de travail supra-régionaux (bassin ou métropole). Il est important, toutefois, que l'expertise du GTPI soit pleinement intégrée pour que les indicateurs produits soient le plus pragmatique possible à l'échelle du Centre-Val de Loire.

- ☞ Cette action dépend fortement des avancées réalisées au niveau national, elle n'implique donc pas un volume de travail important sur les trois prochaines années et est relativement secondaire par rapport aux attentes immédiates du groupe de travail.

OBJECTIF B3 – RENFORCER ET POURSUIVRE L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES

Cette action est centrale pour le volet « connaissance » du GTPI via les têtes de réseaux départementales et les missions d'inventaires dévolues au CBNBP. En effet, elle est au cœur du fonctionnement de l'Observatoire des plantes invasives.

Au-delà de l'acquisition de connaissance générale, plusieurs thématiques ont été définies :

- **thématique « territoriale »** : cette approche cible pour l'heure la Loire et les grands cours d'eau de la région. Elle a été priorisée en 2017 suite à la réalisation de l'atlas des EEE du bassin Loire-Bretagne, mettant en évidence le vieillissement des données sur ces secteurs, pourtant très

favorables à l'installation et à la dissémination des EEE. Cette thématique est prévue pour être récurrente lors des trois années à venir.

- **thématique « espèce »** : cette approche cible les espèces émergentes ou les espèces méconnues susceptibles de devenir invasives à plus ou moins long terme. Cette thématique est routinière quasiment depuis la création du GTPI. Cette thématique est prévue pour être récurrente lors des trois années à venir.

- **thématique « voies d'introductions »** : cette approche cible au mieux les voies potentielles d'introductions des EEE en focalisant les inventaires sur les zones de dépôts sauvages de matériaux et de déchets verts, ou encore les zones industrielles. Cette thématique est prévue pour être récurrente lors des trois années à venir.

☞ Cette action est la plus importante en termes d'acquisition de connaissance, il s'agit d'un volume de travail important sur les trois prochaines années et est prioritaire pour le fonctionnement du groupe de travail.

L'action « organiser les connaissances dans un système d'information » est un pilier de l'optimisation de la réussite de la mise en réseau d'acteurs, de l'acquisition et de la capitalisation des connaissances, de la communication et de la sensibilisation. Depuis une décennie, le Groupe de travail régional œuvre en ce sens et a acquis une certaine reconnaissance et notoriété. Il est de ce fait très sollicité.

A de nombreuses reprises, les membres du Groupe ainsi que des acteurs externes ont émis la demande d'une interface de saisie en ligne pour transmettre leurs données de localisation de stations de plantes invasives. En outre, l'animateur régional est régulièrement sollicité pour transmettre les données de localisation aux acteurs locaux sur un territoire donné.

Une interface de saisie accompagnée d'une cartographie dynamique permettrait de remobiliser les acteurs de terrain quant à la remontée de ces données (certains ne le font plus) ; la cartographie dynamique permettant à la fois de concrétiser la réalité de la prise en compte du travail qu'ils fournissent et de transférer le temps passé aux sollicitations de demande de localisation à des actions moins automatisables et ayant donc une valeur ajoutée plus importante.

Un site internet dédié (cf. objectif D1) permettrait d'accueillir cet outil et constituerait la vitrine du Groupe de travail régional pour la mise en lumière de son travail. Ce site internet devrait ainsi reprendre le contenu des pages actuelles du GTPI hébergées sur le site du Cen Centre-Val de Loire mais aussi proposer des outils dédiés pour les collectivités, pour les gestionnaires et les autres acteurs du territoire. Certains outils sont déjà existants mais non mis en exergue (la charte GTPI, les vidéos, les dates optimales de gestion...) ; d'autres seraient à créer.

☞ Cette action est prioritaire, sans doute l'une des plus prioritaires pour le Groupe de travail.

D'après les modèles climatiques (Météo France (Climat HD et Drias) et de l'étude ORACLE Centre-Val de Loire (Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement climatique)), le **réchauffement climatique** induirait dans notre région une **hausse des températures** (+2°C en 2050 d'après scénario RCP 8.5 ; +1,5°C en 2050 d'après scénario RCP 4.5) et une **hausse de l'évapotranspiration** (augmentation de 15 à 30%). Ce climat futur aurait pour **conséquence** une **baisse des débits moyens des cours d'eau** du bassin de la Loire (20 à 50% en 2050 ; 30 à 60 % en 2100) et une **augmentation des températures moyennes** de l'eau (pour la Loire, +1,6°C à l'horizon 2071-2100).

Ce réchauffement climatique pourrait avoir pour conséquence une augmentation forte des populations des plantes invasives adaptées à ce type de climat futur.

Cette thématique est en cours d'analyse par les autres réseaux (Centre de ressources national (CDR EEE). En lien avec les supra réseaux, la coordination propose de réfléchir à ce sujet prospectif du développement des plantes invasives et leurs impacts indirects sur la qualité des masses d'eau.

- ☞ Cette action prospective est prioritaire.

OBJECTIF B4 – FORMER AUX INVASIONS BIOLOGIQUES

La formation des différents acteurs susceptibles d'être confrontés à la thématique EEE est une **priorité du GTPI depuis sa création**. Que ce soit des gestionnaires ou des décideurs, ce sont près de 350 personnes qui ont déjà été formées, que ce soit sur des aspects « connaissance » ou bien « gestion ». Malgré une baisse de fréquentation sur ces dernières années, la demande est toujours importante, notamment dans le cadre de renouvellement de personnels mais également avec le démarchage de nouvelles structures. Cette formation s'adapte à l'expérience déjà acquise par les différents acteurs avec la modulation en deux niveaux de difficulté, débutant ou confirmé, proposés chaque année.

- ☞ Cette action est réalisée chaque année et est un pilier du groupe de travail car elle permet la création d'un réseau d'observateurs. Il s'agit d'une action prioritaire qui sera reconduite sur les trois prochaines années.

C. GESTION

OBJECTIF C1 – INTERVENIR RAPIDEMENT SUR LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES NOUVELLEMENT DETECTEES SUR UN TERRITOIRE

Pour augmenter les chances de succès de non établissement d'une plante exotique envahissante sur un nouveau territoire et limiter les impacts et les coûts induits par l'invasion d'une nouvelle espèce, une attention particulière doit être portée à la détection précoce et l'éradication rapide.

Dans la continuité du travail mené jusqu'à ce jour, le GTPI prendra les dispositions nécessaires pour **prévenir de nouvelles invasions sur les territoires sensibles** (coordination d'un réseau de veille et de la surveillance des zones indemnes d'invasion, établissement de fiches d'espèces à surveiller : « Wanted ! »).

Si le cas se présentait, la coordination régionale devrait mettre en œuvre les actions nécessaires à la lutte contre l'(les) espèce(s) posant problème et ainsi coordonner des actions de gestion précoce des nouveaux foyers d'invasion, conseiller sur les techniques à mettre en œuvre mais également communiquer et informer les acteurs pouvant être impliqués par la suite pour solliciter leur vigilance.

A titre d'exemple, la coordination régionale est fortement impliquée dans la lutte contre la Crassule de Helms sur la vallée de l'Eure, détectée en 2020.

- ☞ Cet objectif dépend fortement de nouvelles invasions détectées sur le territoire. De ce fait, même s'il est largement prioritaire, il ne sera pas nécessairement mobilisé.

OBJECTIF C2 – MAITRISER LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES LARGEMENT REPANDUES

La maîtrise des espèces largement répandues et le choix des interventions de régulation nécessitent à la fois une analyse préalable solide (contexte, rapport entre coûts et bénéfices, évolution à long terme, ...) et des connaissances techniques et scientifiques.

Le **conseil de gestion est une action structurante du GTPI** qui accompagne depuis ses débuts les gestionnaires, qu'ils soient privés ou publics, dans la connaissance des techniques, leur choix et l'aide à la décision de la stratégie d'intervention à mener adaptant les conseils en fonction des moyens qui peuvent être mobilisés.

- ☞ Cet objectif est prioritaire, il s'agit d'un volume de travail important sur les trois prochaines années et est prioritaire pour le fonctionnement du groupe de travail. Les actions qui y sont relatives seront reconduites chaque année.

Le **cas de l'ambrosie**, espèce qui engendre des impacts sanitaires et économiques importants, fait l'objet d'une ligne spécifique dans la stratégie triennale. Des actions particulières, en lien avec la FREDON Centre-Val de Loire et l'ARS (Agence régionale de la santé), seront à mener notamment pour accompagner les services de l'Etat, les collectivités et les gestionnaires au regard de la réglementation qui est mise en place (arrêtés préfectoraux dans le Cher, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher) ou va l'être courant 2022 (Indre, Indre-et-Loire et Loiret).

- ☞ Cet objectif est prioritaire dans le conseil auprès des services de l'Etat pour la prise des arrêtés préfectoraux (Indre, Indre-et-Loire et Loiret) et l'accompagnement des acteurs concernés par rapport à l'Ambrosie.

OBJECTIF C3 – GERER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES

Les écosystèmes modifiés et plus ou moins altérés par les activités anthropiques sont, en règle générale, plus vulnérables aux invasions biologiques que les écosystèmes naturels non ou peu dégradés par l'homme. L'objectif recherché dans les actions déclinées est d'inciter les gestionnaires et les acteurs de l'aménagement du territoire à s'orienter vers une approche de gestion intégrée des écosystèmes, prenant en compte les problématiques des invasions biologiques. Le maintien ou la restauration d'écosystèmes naturels permet de conserver ou rétablir leurs fonctions écologiques et la biodiversité indigène qu'ils hébergent.

Les actions déclinées pour cet objectif permettront de participer à la **prévention des invasions** que ce soit dans la mise en œuvre de mesures de **restauration des écosystèmes dégradés**, la sensibilisation et l'intégration d'espèces locales dans l'aménagement et la restauration de sites (en lien avec l'OFB et le Groupe de travail du bassin Loire-Bretagne) mais également contre l'introduction de plantes invasives (prise en compte des invasions biologiques dans les politiques et stratégies d'aménagement du territoire et charte d'engagement contre l'introduction d'espèces végétales invasives à destination des collectivités – cf objectif D1).

- ☞ Cet objectif même s'il est prioritaire pour le GTPI, n'impliquera pas dans les trois ans à venir un volume de travail conséquent. Il permettra de suivre ou d'initier les réflexions dans une perspective d'un travail plus conséquent après 2024.

OBJECTIF C4 – DEVELOPPER LES METHODES ET OUTILS DE GESTION

La gestion des espèces exotiques envahissantes comprend la prévention, la surveillance, la maîtrise des populations et la restauration des écosystèmes.

A chaque étape de ce processus, il est nécessaire de disposer de méthodes et d'outils adaptés à l'espèce et au milieu concernés. Une méthode, afin de bien cadrer la question et optimiser les chances de réussite ; des outils ensuite, pour mettre en œuvre concrètement les interventions et mesurer l'évolution de l'opération.

Pour accompagner les gestionnaires face à ces questions, et en complément des autres objectifs de ce volet, il est incontournable de recueillir mais aussi valoriser les **retours d'expérience de gestion**. Que l'intervention de gestion ait obtenu les résultats escomptés ou non, cette **capitalisation demeure essentielle** pour proposer aux acteurs de terrain des techniques adaptées qui puissent répondre à l'objectif fixé ou pour éviter de dépenser des moyens humains et financiers sur des techniques qui ne donnent pas satisfaction.

De la même manière, par ses connaissances techniques et scientifiques, par la complémentarité des compétences entre les deux animateurs régionaux mais également avec les membres du GTPI ainsi que par son intégration dans les réseaux sur les espèces exotiques envahissantes, le GTPI est en capacité, en l'absence de solution de gestion, **de proposer des opérations expérimentales adaptées au contexte et moyens locaux**.

Une autre action est prééminente dans la lutte contre les espèces invasives. La grande majorité de ces plantes se retrouvent à coloniser les milieux naturels à la suite d'introductions intentionnelles (majoritairement, par méconnaissance et non par malveillance) dans le sens où les espèces invasives terrestres sont des échappées de jardins, d'aquariums ou de bassins. La première des mesures et la plus importante dans cette problématique des invasions biologiques est **la non introduction**. Pour cela, il est **crucial de travailler avec les acteurs de la filière horticole** au sens large et cet objectif comprend les actions qui y sont relatives. Elles s'inscrivent en complémentarité d'autres actions : l'animation de la

charte d'engagement à destination des collectivités (cf. objectif D1) et la promotion de l'utilisation d'espèces indigènes (cf. objectif C3).

Enfin, la gestion des plantes invasives implique d'anticiper le **devenir des déchets végétaux** prélevés en éliminant tout risque de dispersion de l'espèce et de contamination d'autres milieux ainsi que de prendre en compte les terres contaminées. Suite à son étude intitulée « Plan régional de valorisation des déchets issus des chantiers de gestion de plantes invasives » conduite en 2014, le GTPI est sollicité régulièrement et appelé à intervenir sur cette question.

Dans la continuité de ce travail qui fait référence au sein des réseaux, il est nécessaire que la coordination régionale puisse continuer à travailler sur cette question et ainsi participer à l'enrichissement des connaissances des acteurs concernés mais aussi apporter des réponses opérationnelles et locales aux gestionnaires pour le traitement de ces déchets problématiques (demandé par les membres du GTPI).

- ☞ Cet objectif est prioritaire par rapport aux attentes immédiates du Groupe de travail et implique un volume de travail important sur les trois prochaines années.

OBJECTIF C5 – FORMER AUX INVASIONS BIOLOGIQUES

Cf objectif B4 - Former aux invasions biologiques / axe Connaissance - dont cette action est complémentaire et indissociable.

Ces deux formations sont proposées annuellement en fin d'été/début d'automne. Elles sont organisées sur la même semaine permettant ainsi aux personnes désireuses de se former entièrement à la problématique.

Plus spécifiquement pour la **formation gestion**, l'intégralité des enjeux sont abordés : concept de plantes invasives et mécanismes d'invasion biologique ; réglementation ; choix de la stratégie d'intervention et techniques d'intervention s.s. ; gestion des déchets ; ressources documentaires et structuration des réseaux EEE.

Un partenariat est créé avec la tête de réseau départementale (la formation est organisée dans un département du Centre-Val de Loire différent chaque année), permettant ainsi de proposer une intervention théorique en salle le matin (par le Cen Centre-Val de Loire) et complétée par un après-midi sur le terrain (animé par la tête de réseau départementale).

- ☞ Cette action est réalisée chaque année et est un pilier du groupe de travail car elle permet la création d'un réseau d'observateurs. Il s'agit d'une action prioritaire qui sera reconduite sur les trois prochaines années.

D. COMMUNICATION, SENSIBILISATION

OBJECTIF D1 – SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC, LES ACTEURS ECONOMIQUES ET POLITIQUES, LES ACTEURS DU MONDE DE L'ENVIRONNEMENT

La prise en compte par le grand public, les acteurs économiques et politiques mais également les gestionnaires des dommages engendrés ou susceptibles de l'être par les espèces exotiques envahissantes est insuffisamment développée. Leur sensibilisation et leur collaboration sont essentielles et constituent un gage de la réussite de la lutte contre les plantes invasives. L'objectif est d'aboutir à une meilleure connaissance des enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes, de faire évoluer les perceptions et les comportements, et de faire émerger un sentiment de responsabilité partagée. Cela implique l'élaboration de messages et d'outils adaptés aux différentes catégories de publics ciblées. En fonction des besoins, tout outil pourra être créé (plaquette, poster, diaporama, etc...) et tout vecteur de communication pourra être utilisé (radio, presse, échange de visu, etc).

Un **site internet** permettrait de centraliser toutes les informations et connaissances sur les plantes invasives (reconnaissance, stratégie, conseil, gestion...) dans notre région en mettant en contact avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux. Cet outil hébergerait l'interface de saisie des plantes invasives (cf. objectif B3).

☞ Cette action prioritaire est prévue dès 2022.

Il existe déjà une multitude d'outils sur la thématique, **la coordination régionale veillera à s'assurer en amont de la création d'un outil qu'il est essentiel pour l'objectif visé et qu'il est inexistant par ailleurs.**

Une action particulière, l'élaboration de **codes de conduite**, est déclinée pour cet objectif et vient compléter l'objectif C4 au vu des enjeux ayant trait à la filière horticole.

Enfin, une ligne spécifique est consacrée à **la Charte d'engagement des collectivités contre l'introduction de plantes invasives**, outil développé par le GTPI et qui constitue un excellent vecteur de sensibilisation et de lutte contre les plantes invasives sur un territoire : pas d'introduction intentionnelle, prise en compte de la problématique, formation des élus et agents techniques, sensibilisation du grand public et communication vers les autres collectivités.

Cet outil sera proposé aux collectivités labellisées « Territoires engagées pour la Nature » mais aussi à celles (syndicats, communautés de communes) signataires de contrats territoriaux.

☞ Cet objectif prioritaire est le plus important en termes de communication et de sensibilisation, il s'agit d'un volume de travail important qui sera reconduit chaque année de la programmation triennale.

Cf. également objectif B3, action « Organiser les connaissances dans un système d'information ».

OBJECTIF D2 – FORMER ET INFORMER LES COLLECTIVITES, ACTEURS POLITIQUES, SOCIO-ECONOMIQUES, LES GESTIONNAIRES D'ESPACES ET LES SCOLAIRES AUX INVASIONS BIOLOGIQUES

Une des causes de l'introduction et de la dissémination des espèces exotiques envahissantes est le manque de connaissances d'un certain nombre d'acteurs sur les conséquences négatives ou l'existence des invasions biologiques et sur les actions à mettre en œuvre pour les maîtriser.

L'information et la formation des divers acteurs concernés de près ou de loin par la problématique des espèces invasives est essentielle.

La région Centre-Val de Loire a la chance de bénéficier d'un réseau structuré et intégré dans des stratégies plus larges. Il est crucial que les acteurs régionaux aient connaissance qu'ils peuvent bénéficier d'un appui scientifique, technique et sur la communication et sensibilisation et qu'ils puissent **s'approprier les outils, les expériences et les informations qui ont été capitalisées**.

Ainsi, le groupe de travail sera présenté dès que l'occasion sera donnée.

En outre, et en complément des actions de communication et de sensibilisation, il est important que les professionnels ou futurs professionnels socio-économiques et de l'environnement ainsi que les élus acquièrent les connaissances et les savoir-faire en matière de reconnaissance d'espèces, de prévention, d'évaluation des risques, de gestion des espèces exotiques envahissantes, etc. Les étudiants doivent également être formés à cette problématique pour devenir des professionnels impliqués vis-à-vis de l'environnement et des citoyens avertis des enjeux et conséquences des invasions biologiques.

Ainsi, l'action « **Formations sur demande ou selon opportunités** » permettra de répondre aux demandes ou besoins constatés par la coordination régionale et sera complémentaire des objectifs B4 et C5 (formations annuelles « reconnaissance » et « gestion »), dans le sens où elle pourra être adaptée à la demande et au public concerné.

- ☞ Cet objectif est relativement prioritaire par rapport aux attentes du Groupe de travail mais n'impliquera pas nécessairement un volume important: la présentation du GTPI se fait généralement à l'occasion d'autres actions et les formations dépendront des demandes.

TABLEAU SYNTHETIQUE DE LA STRATEGIE TRIENNALE ET CORRESPONDANCES AVEC LES AUTRES STRATEGIES

AXES GTPI	OBJECTIFS	ACTIONS	DETAIL DES ACTIONS	PRIORITES			INDICATEURS/LIVRABLES	CORRESPONDANCES	
				(1 ou 2 ou F fonctionnement, C contribution, O opportunité/besoin)	2022	2023		2024	NATIONALE
Maître d'ouvrage									
PILOTAGE ANIMATION Cen Centre-Val de Loire	A1. Développer des réseaux pour échanger l'information	A1.1	Animer un réseau régional d'acteurs : le GTPI > Administratif général de la mission > Organisation des réunions du GT > Accompagnement des têtes de réseaux départementales ou substitution en cas de besoin / Participation et contribution aux groupes de travail départementaux > Vie du réseau d'acteurs	F	F	F	Réunion(s) annuelle(s) et compte-rendu Programmation annuelle et rapport d'activités Copil Convention de partenariat	9.2 (équivalence régionale)	1 (équivalence régionale), 2 (équivalence départementale)
		A1.2	Être en lien avec les autres réseaux EEE, notamment les supra-réseaux > Participation et contribution aux réflexions, remontée des problématiques régionales aux réseaux suivants : *GT du bassin Loire-Bretagne animé par la FCen *Groupe national des Coordinateurs territoriaux sur les EEE animé par la FCen *REST du Centre de ressources national sur les EEE animé par l'OFB et l'UJCN *Aux autres GT plantes invasives au besoin, colloques, etc.	F	F	F	Participation aux réunions	12.2 (équivalence régionale)	1, 3 (équivalence régionale) 10, 11, 12, 18, 20 (contribution)
	A2.1	Renforcer la coopération régionale entre les différents services chargés de l'application de la réglementation EEE > Cas des espèces réglementées en vente : > Lien entre les divers acteurs régionaux impliqués (têtes de réseaux départementales) > Echanges avec les services de l'Etat en région et la filière horticole > Transmission des informations aux supra-réseaux > Rôle d'expertise dans le cadre de mission de contrôle ou de police > Réponses aux sollicitations	C	C	C		3.3		
CONNAISSANCE CBNBP	B1. Identifier et hiérarchiser les espèces exotiques envahissantes en vue de planifier les actions	B1.1	Mettre à jour la liste hiérarchisée régionale > Evolution ponctuelle au besoin, évolution plus importante éventuelle sous 5 ans si avancées nationales dans une méthode standardisée	2	2	1	Liste mise à jour	1.1	4
		B1.2	Identifier des secteurs géographiques prioritaires pour la maîtrise de plantes invasives largement répandues > Identification des fronts de colonisation : ombroïse principalement (appui au réseau d'observateurs selon demande de la FREDON) > L'action sera réalisée si un besoin est identifié	C	C	C		1.2	
	B2. Surveiller les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation	B2.1	Contribuer au développement d'indicateurs de suivi des plantes invasives > Participation éventuelle à l'élaboration d'indicateurs (coordination par les supra-réseaux)	C	C	C		2.3	12
		B3.1	Organiser les connaissances dans un système d'information > Développement et maintenance d'une ressource cartographique en ligne pour améliorer la visibilité du GT et l'implication du réseau dans la remontée de données. > Financement dédié, validé par les financeurs en réunion du 15/05/2019	2	1	1	Une interface de saisie sur le site dédié	7.2	5, 13, 24
	B3. Renforcer et poursuivre l'acquisition de connaissances (Observatoire des plantes invasives)	B3.2	Réaliser une veille bibliographique > Recherche, analyse et classement des documents dans la BD bibliographique	F	F	F	Nombre de publications	7, 2.1, 2.2	6
		B3.3	Réaliser une veille scientifique via des prospections spécifiques du CBNBP portant sur la biologie et la répartition des EEE (avérées ou méconnues) > Terrain > Analyse > Rédaction de rapports > Mise à disposition des données > Animation du réseau d'observateurs > Validation et saisie des bordereaux	F	F	F	Rapport d'activités Etats des lieux sur les espèces émergentes	7, 2.1, 2.2	13
		B3.4	Organiser et collecter des informations sur le terrain via le réseau d'observateurs locaux > Mise à disposition des données > Aide à la détermination > Réponses aux sollicitations	1	2	2	Nombre de données agrégées en n-1 (automatisation en perspective avec la création de l'interface de saisie)	7, 2.1, 2.2	13
		B3.5	Synthétiser l'information sur les données stationnelles > Mise à jour des cartes de répartition régionale	1	2	2	Cartographies produites (automatisation en perspective avec la création de l'interface de saisie)	7, 2.1, 2.2	5
		B3.6	Travailler sur le lien EEE et changement climatique en Région > Initier un premier travail de capitalisation des connaissances avec l'appui des autres réseaux (Centre de ressources national EEE, GT Bassin)	1	1	1	Publication d'un rapport ou synthèse		
	B3.7	Connaître l'impact des EEE sur la qualité des masses d'eau > Initier un premier travail de capitalisation des connaissances avec l'appui des autres réseaux (Centre de ressources national EEE, GT Bassin)	1	1	1	Publications d'un rapport ou synthèse			
B4. Former aux invasions biologiques	B4.1	Former à la reconnaissance des plantes invasives de la région Centre-Val de Loire > Formations techniques proposées par les coordinateurs régionaux du GTPI à destination de publics cibles : e.g. techniciens de rivière d'un territoire, services de l'Etat, filière horticole, aquariophilie, filière forestière, > Au moins 2 formations par an autour de la connaissance/reconnaissance des espèces régionales	F	F	F	Nombre de personnes formées	11.2, 11.3	21	
GESTION Cen Centre-Val de Loire	C1. Intervenir rapidement sur les espèces exotiques envahissantes nouvellement détectées sur un territoire	C1.1	Informier et coordonner les actions sur les plantes invasives nouvellement détectées en Centre-Val de Loire > Recueil des données (réseau de veille) > Coordination d'une surveillance active des zones indemnes d'invasion > Coordination d'une action de gestion précoce des nouveaux foyers d'invasion Ces actions seront réalisées en fonction des besoins	O	O	O		4.1, 4.2	13, 14
	C2. Maîtriser les espèces exotiques envahissantes largement répandues	C2.1	Conseiller sur la gestion > Communication sur la connaissance de ces espèces vers les gestionnaires pour orienter les actions de gestion > Conseils sur la gestion des espèces > Aide à la décision sur le choix de la stratégie de gestion > Tout type de public. Publics prioritaires : techniciens de rivières, agents de collectivités, services de l'Etat, ONF avec partenariat créé en 2020 et autres opérateurs de terrain.	1	1	1	Nombre de conseils prodigués	4.2, 5.1, 5.2	6, 14, 15, 16
		C2.2	Conseiller, informer autour de la problématique Amброisie > En lien avec la FREDON Centre-Val de Loire et l'ARS > En lien avec la récente réglementation (Arrêtés préfectoraux) > Conseils de gestion > Communication/Sensibilisation	1	1	1	Nombre de conseils prodigués Nombre d'actions de communication/sensibilisation menées	5	14, 15
	C3. Gérer et restaurer les écosystèmes	C3.1	Mettre en œuvre des mesures de restauration adéquates des écosystèmes dégradés > Bibliographie > Lancement de concertation des divers acteurs	2	2	1	Synthèse des échanges	6.2	15
		C3.2	Identifier et mettre en œuvre des mesures préventives visant à limiter les impacts des pressions et des perturbations favorables aux EEE > Intégration de la prise en compte des invasions biologiques dans les politiques et stratégies d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, Natura 2000, ...) Ces actions seront réalisées en fonction des opportunités	O	O	O		6.1	
		C3.3	Promouvoir les bonnes pratiques pour la restauration des écosystèmes et l'utilisation d'espèces indigènes locales > Dans la continuité du travail engagé par le GTPI > En lien avec l'OFB (label "Végétal Local"), l'ARB, la FCen et autres acteurs concernés par la thématique	C	C	C		6.3	7
	C4. Développer les méthodes et outils de gestion	C4.1	Travailler sur la problématique des déchets de plantes invasives et des terres contaminées > Dans la continuité du travail engagé par le GTPI > Axe important pour le Groupe, grand intérêt pour les gestionnaires	1	1	2	Nombre d'interventions sur la problématique Nombre de conseils prodigués	8.4	15
C4.2		Favoriser et promouvoir des initiatives régionales pour améliorer la gestion des plantes invasives > Recueillir et valoriser les retours d'expérience de gestion (REX) > Proposer des opérations expérimentales en l'absence de solution de gestion (proposition, accompagnement, suivi, valorisation) > Si opportunité, contribuer aux projets de recherche (appels à projets régionaux) > Travailler avec les filières horticoles et forestières	2	2	2	Nombre de retours d'expériences Rapport d'activités	8.5, 7.1	5, 9, 14, 15, 16	
C5. Former aux invasions biologiques	C5.1	Former aux techniques de gestion des plantes invasives de la région Centre-Val de Loire > Formations techniques proposées par les coordinateurs régionaux du GTPI à destination de publics cibles : e.g. techniciens de rivière d'un territoire, services de l'Etat, filière horticole, aquariophilie, filière forestière, > Au moins 2 formations par an autour de la gestion ou de la connaissance générale de la problématique	F	F	F	Nombre de personnes formées	11.2 11.3	21	
COMMUNICATION SENSIBILISATION Cen Centre-Val de Loire	D1. Sensibiliser le grand public, les acteurs économiques et politiques, les acteurs du monde de l'environnement	D1.1	Elaborer des campagnes d'information et de sensibilisation et des outils de communication > Edition et publication de plaquettes et outils de communication si nécessaire (critères : important et inexistant) ou rééditions des outils épuisés > Réponse aux sollicitations sur les outils > Appui technique à la communication > Communication, sensibilisation à travers tous les vecteurs d'information disponibles (articles de presse, radio, mails, etc) > Développement et mise en ligne d'un site internet dédié pour améliorer la visibilité du GT, des réseaux EEE et la connaissance des plantes invasives (financement dédié, validé par les financeurs en réunion du 15/05/2019)	1	1	1	Synthèse des outils disponibles dans le cadre du GTPI Nombre de sollicitations Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	10.1	17, 18, 22, 24
		D1.2	Elaborer des codes de conduite > Travail prioritaire avec la profession horticole. Proposition d'adaptation du code de conduite à Val'hor. > Réflexion pour le développement de codes vers d'autres filières	1	1	1	Adaptation du code de conduite Val'hor ou production d'une charte comparable		
	D1.3	Promouvoir et animer la Charte d'engagement des collectivités contre l'introduction d'espèces invasives > Promotion de la Charte auprès des collectivités > Accompagnement des collectivités signataires > Mutualisation de l'outil vers d'autres réseaux (GT bassin et autres au besoin)	1	1	1	Nombre de chartes signées Nombre de présentations de l'outil réalisées	10	17	
	D2. Former et informer les collectivités, acteurs politiques, socio-économiques, les gestionnaires d'espaces et les scolaires aux invasions biologiques	D2.1	Présenter le groupe, son action, ses travaux > Collectivités, administrations, acteurs économiques, gestionnaires, etc	F	F	F	Nombre de présentations réalisées	11	17, 21, 22
		D2.2	Valoriser les actions des acteurs en région > Tout type d'action ou d'étude relatifs à la problématique invasives (via site internet, liste de diffusion GTPI, présentation lors des réunions annuelles du GT, relais médias, etc)	F	F	F		11	19
D2.3	Former sur demande ou selon opportunités > Développement de formations spécifiques sur demande ou au besoin	2	2	2	Nombre de personnes formées	11	17, 21		

CONCLUSION

La nouvelle stratégie triennale du Groupe de travail plantes invasives de la région Centre-Val de Loire (2022-2024), dans la pleine continuité des actions conduites depuis 2006, s'inscrit en totale cohérence avec les actions portées par le Groupe de travail du bassin Loire-Bretagne et celles au niveau national.

L'objectif est d'aboutir à une meilleure connaissance des espèces exotiques envahissantes (répartition, impact et suivi), de faire évoluer les perceptions et les comportements des acteurs du territoire et de faire émerger un sentiment de responsabilité partagée dans la gestion des plantes exotiques envahissantes.

Depuis presque 15 ans, le GTPI œuvre pour connaître, faire connaître et agir en faveur de cette problématique en Centre-Val de Loire.

En plus de son expérience, la complémentarité des co-animateurs régionaux est renforcée et complétée par la structuration intrinsèque du Groupe de travail et son lien étroit avec les têtes de réseaux départementales mais également avec les supra-réseaux.

Ainsi, toutes les échelles territoriales sont couvertes et les acteurs mobilisés autour d'un projet commun et partagé.

En découle une cohérence maximisée dans les actions mises en place, une mutualisation des compétences et une optimisation du travail mené, et ce notamment par le levier social d'appartenance à un réseau d'acteurs concerné et responsabilisé.

Enfin, l'action du GTPI est confortée par les cadres politiques et législatifs communautaires et nationaux, et particulièrement en France par la stratégie nationale et la réglementation récente relative aux espèces exotiques envahissantes.